

**COMITE DU 8 JUILLET 2020**

CRO SDT  
Annexe n° 2020-07-16  
au procès-verbal

---

**OBJET** : Compte administratif de l'exercice 2019

Le Comité,

Réuni sous la présidence de Monsieur Serge FRANCESCHI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, présenté par Monsieur Jacques J.P. MARTIN, Président, et après s'être fait présenter le budget primitif, la décision modificative n°1, le budget supplémentaire et la décision modificative n°3 de l'exercice considéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat de l'exécution du budget dans le compte administratif de l'exercice 2019 qui fait apparaître un excédent de clôture de 16 565 422,59 € en section de fonctionnement et de 36 128 995,39 € en section d'investissement,

Considérant que les résultats de clôture du compte administratif sont identiques à ceux du compte de gestion de l'exercice 2019 de Monsieur le Trésorier Principal de Paris, établissements publics locaux, receveur du Syndicat,

Considérant que Monsieur Jacques JP MARTIN, Président, s'est retiré au moment du vote du compte administratif,

A l'unanimité,

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est donné acte à Monsieur Jacques J.P. MARTIN, Président, de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2019, résumé ainsi :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		Dépenses / déficit	Recettes / excédent
	Dépenses / déficit	Recettes / excédent	Dépenses / déficit	Recettes / excédent		
Résultat reporté		53 704 581,23 €		6 647 688,84 €		60 352 270,07 €
Opérations de l'exercice	39 647 354,72 €	22 071 768,88 €	90 126 243,82 €	100 043 977,57 €	129 773 598,54 €	122 115 746,45 €
<b>TOTAUX</b>	<b>39 647 354,72 €</b>	<b>75 776 350,11 €</b>	<b>90 126 243,82 €</b>	<b>106 691 666,41 €</b>	<b>129 773 598,54 €</b>	<b>182 468 016,52 €</b>
Résultat de clôture		36 128 995,39 €		16 565 422,59 €		2 694 417,98 €
Restes à réaliser	143 701 413,09 €	97 569 893,85 €	22 666 612,29 €	27 411 118,01 €	166 368 025,38 €	24 981 011,86 €
<b>TOTAUX cumulés</b>	<b>143 701 413,09 €</b>	<b>133 698 889,24 €</b>	<b>22 666 612,29 €</b>	<b>43 976 540,60 €</b>	<b>166 368 025,38 €</b>	<b>177 675 429,84 €</b>
Résultats définitifs Excédents ou déficits	10 002 523,85 €			21 309 928,31 €		11 307 404,46 €
<b>RESULTAT NET 2019</b>						<b>11 307 404,46 €</b>

**Article 2** Les résultats définitifs du compte administratif tels que résumés ci-dessus, sont arrêtés.

**Article 3 :** Le compte administratif de l'exercice 2019 est approuvé.

Certifié exécutoire, le présent acte, compte tenu :

- De son affichage
- De sa transmission en préfecture
- De sa notification à l'intéressé

**SEANCE DU COMITE DU 8 JUILLET 2020**

**AFFAIRES COMMUNES**

Composant le Comité :	116	En exercice :	116
Présents à la séance à distance :	46		
Ayant donné pouvoir :	2		
Votants :	48		

L'an deux mille vingt, le 8 juillet à 10 heures 50, les membres du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication, régulièrement et individuellement convoqués par le Président le 2 juillet 2020, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Jacques J.P. MARTIN, Président, au cours d'une séance entièrement dématérialisée, au nombre de 47 présents, 2 délégués ayant donné pouvoir et peuvent délibérer valablement conformément aux articles 2 et 6 de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19.

**Etaient présents :**

M. FRANCESCHI (Alfortville), Mme LEMMET (Antony), M. BREUILLER (Arcueil), M. SITBON (Asnières-sur-Seine), M. BENSOUSSAN (Bagneux), M. KEITA (Bagnolet), M. RIBEYRE (Bois-Colombes), M. BAVIERE (Boulogne-Billancourt), M. BESNARD (Cachan), M. GICQUEL (Charenton-le-Pont), M. SCHMITT (Chatou), M. BISSON (Chaville), M. TAUPIN (Chevilly-Larue), M. ROUX (Clichy-la-Garenne), Mme LEROUX (Cœur d'Essonne Agglomération), Mme LIMOGE (Courbevoie), M. PELEGRIN (Elancourt), M. AYYILDIZ (Epinay-sur-Seine), M. GUNTZBURGER (Fontenay-aux-Roses), M. DAMIANI (Fontenay-sous-Bois), M. AGGOUNE (Gentilly), Mme BONNIER (Issy-les-Moulineaux), M. SILVESTRE (Joinville-le-Pont), M. POURVIN (Jouy-en-Josas), M. DRANSART (La Garenne-Colombes), M. CARRE (Le Blanc-Mesnil), Mme ROUSSELIN (Le Perreux-sur-Marne), M. BLOT (Le Plessis-Robinson), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LESSELINGUE (L'Haÿ-les-Roses), M. VACANT (L'Île-Saint-Denis), M. CARRATALA (Livry-Gargan), M. BARNOYER (Maisons-Alfort), M. AARSSE (Malakoff), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), M. BOUVARD (Rosny-sous-Bois), Mme CROCHETON (Saint-Mandé), M. BUDAKCI (Saint-Maurice), Mme RIGALT (Saint-Michel-sur-Orge), M. RIOTTON (Sceaux), M. VOISINE (Vanves), Mme SCHMIT (Versailles), M. MAUREL (Villeneuve-le-Roi), M. BEGAT (Villiers-sur-Marne), M. LOUVIGNE (Vincennes), M. VILAIN (Viry-Châtillon).

**Ont donné pouvoir :**

Mme DUKAN, délégué titulaire de Créteil, donne pouvoir à Monsieur FRANCESCHI, délégué titulaire d'Alfortville et Vice-Président,

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

ID : 075-257500041-20200708-DEL2020\_07\_16-BF

M. MILLOTTE, délégué titulaire de Montrouge, donne pouvoir à M. VOISINE, délégué titulaire de Vanves et Vice-Président.

Lesquels peuvent délibérer valablement conformément aux articles 2 et 6 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.